

A.S.B.T
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 4, Chemin de Boncourt - ST AGNANT SOUS LES CÔTES
55300 APREMONT-LA-FORÊT
982 457 467 RCS BAR-LE-DUC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} juillet 2026

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

La Présidente,
Madame Pascaline ARCIER

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2025** s'élevant à **393 570,16 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	393 570,16 euros
A titre de dividendes Soit 300 euros par action	150 000,00 euros
Le solde	243 570,16 euros

En totalité au compte « **autres réserves** ».

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2025** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 1er juillet 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

PB AC

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la création de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente,
Madame Pascaline ARGIBAIA



PB AC

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		SAS A.S.B.T		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		4 Chemin de Boncourt à St Aignant		55300 APREMONT LA FORET		
SIRET		9 8 2 4 5 7 4 6 7 0 0 0 1 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 13		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 5		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012		
	incorporelles { Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	189 332	030	36 142	
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044	189 332	048	36 142	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068	465 378	070	465 378	
		(2) { Autres* (3)	072	105 234	074	105 234
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	505 374	086	505 374	
	Total II	096	1 075 986	098	1 075 986	
	Total général (I + II)	110	1 265 317	112	36 142	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000			
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	500			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	280 031			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	393 570			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	679 101			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	66 284			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	25 500			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	375 050			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 68 760)	172	73 176			
	Comptes courants d'associés	173	10 057			
	Autres dettes	175	6			
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	550 074				
Total général (I + II + III)		180	1 229 176			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	48 550
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	152 154
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	31 708

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.